

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 940

12 mai 2006

SOMMAIRE

360 Family Equity S.A., Luxembourg.....	45078	Immo-Euro S.A., Luxembourg.....	45119
Aerlux S.A., Luxembourg.....	45110	Investissements et Réalisations Immobilières S.A.	45074
Aggior S.A., Luxembourg.....	45111	Jabe Holding S.A., Luxembourg.....	45101
AHW Sicav, Munsbach.....	45115	Kentia Finance S.A., Luxembourg.....	45110
Arkas Selection, Sicav, Luxembourg.....	45114	Koine Fund Advisory S.A., Luxembourg.....	45101
Artimon S.A., Strassen.....	45112	L.P.C.I., S.à r.l., Luxembourg.....	45120
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxem- bourg.....	45115	LGFIN S.A., Luxembourg.....	45112
C.F.I., Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Luxembourg.....	45116	Llyda-Lux S.A., Watrange.....	45116
Caretec Invest S.A., Luxembourg.....	45117	Longway Investment S.A., Luxembourg.....	45074
Classic Cars Investment S.A. Holding, Luxem- bourg.....	45099	Lowry S.A., Luxembourg.....	45108
Cofipart S.A.....	45074	Maestral Investissements S.A., Luxembourg.....	45110
Cogest S.A.H., Luxembourg.....	45106	Marquise S.A., Luxembourg.....	45108
Cosafin S.A., Luxembourg.....	45110	Merchant Venture Investments S.A., Luxembourg	45106
CSC Finances S.A., Luxembourg.....	45118	Metro International S.A., Luxembourg.....	45112
Deseret Adventure S.A., Luxembourg.....	45102	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg.....	45106
Deseret S.A.H., Luxembourg.....	45102	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	45103
Doremi S.A.H., Luxembourg.....	45119	MO2 S.A., Luxembourg.....	45090
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg.....	45118	New Tech Venture Capital II S.C.A., Sicar, Luxem- bourg.....	45075
Eikon Mezzanine Invest VI Holding S.A., Luxem- bourg.....	45084	New Tech Venture Capital II S.C.A., Sicar, Luxem- bourg.....	45078
Embrun Holding S.A., Luxembourg.....	45117	Nextra International Sicav, Luxembourg.....	45120
Eucharis S.A., Luxembourg.....	45119	Placinvest S.A.H., Luxembourg.....	45106
Eurofli Sicav, Luxembourg.....	45117	Scottish World Fund.....	45074
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg.....	45102	Serifos, S.à r.l., Luxembourg.....	45091
Fund-Market Fund.....	45074	Severino Finances S.A., Luxembourg.....	45104
G&P Sicav, Luxemburg-Strassen.....	45105	Socofigest Investment S.A., Strassen.....	45111
Gest Lease & Trust S.A., Luxembourg.....	45107	Soluparfi I S.A., Luxembourg.....	45120
Global Commodity Trading, GmbH.....	45074	Starlite Participations S.A., Luxembourg.....	45118
Hanotte S.A., Luxembourg.....	45118	Stella S.A., Luxembourg.....	45105
Hugetex S.A.H., Luxembourg.....	45115	T.P.H. Lux S.A., Enscherange.....	45116
Hysope Investment S.A., Luxembourg.....	45108	Texanox Lux S.A.H, Luxembourg.....	45102
I.D.A.F., International Design A.F., S.à r.l., Livange.....	45097	Topaze Investissements S.A., Luxembourg.....	45111
Ikáros S.A., Luxembourg.....	45114	Toyfin S.A., Luxembourg.....	45115
Immo Nord S.A., Luxembourg.....	45107	TPF-Luxembourg S.A., Luxembourg.....	45105
		Transcom WorldWide S.A., Bertrange.....	45108
		Wallace Investissement S.A., Luxembourg.....	45112

LONGWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.886.

INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.290.

GLOBAL COMMODITY TRADING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 56.838.

COFIPART S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.138.

Liquidations judiciaires

Par jugements rendus en date du 6 avril 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- Société Anonyme LONGWAY INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,
- Société Anonyme INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, dénoncé le 23 octobre 2002,
- Société à responsabilité limitée GLOBAL COMMODITY TRADING, GmbH, avec siège social à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, dénoncé en date du 22 juin 1999,
- Société Anonyme COFIPART S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, dénoncé en date du 7 juillet 2003.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Anne Simon, avocat demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 avril 2006 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e A. Simon*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02771. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02773. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02775. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02777. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041073//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

FUND-MARKET FUND, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion signé le 12 avril 2006, FUND-MARKET FUND, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG FUND

RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A.

M. Gehlen / G. Wagner

Directeur / Administrateur-directeur

(039151//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

SCOTTISH WORLD FUND, Fonds Commun de Placement.

Modifications apportées au règlement de gestion du FCP SCOTTISH WORLD FUND, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00693, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour SCOTTISH WORLD FUND FCP

MARTIN CURRIE GEFINOR FUND MANAGEMENT COMPANY

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040743//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of April.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. (hereinafter referred as «the Company»), with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104.798, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on November 25, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005.

The meeting is opened at 10.30 o'clock,

And Mrs Frédérique Lefèvre, Jurist, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Edith Dagneaux, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on the agenda on which all the shareholders represented declare having been informed thereof as contained in the proxy form signed by each of them.

III.- That consequently the present extraordinary general meeting is regularly constituted and has legal power to act on the following agenda.

Agenda:

- Replacement in article 14, point (b), in the fifth sentence, of 90% by 75%.

- Addition of a sentence in article 17 at the end of the first paragraph as follows:

However, the Indemnified Person shall procure that all reasonable endeavours are used to recover any amounts due under insurance policy entered into for such coverage prior to exercising any of the rights such Indemnified Person Party may have against the Corporation contained herein.

- Addition at the end of the article 17 of a paragraph as follows:

This article shall give no right of indemnity to an Indemnified Person to the extent that the relevant claim, action, liability, damage, cost or third party expense (together referred to as «Claim») is a result of a dispute with another Indemnified Person. This article shall give no right of indemnity to an Indemnified Person to the extent that the relevant Claim incurred: (i) in the Indemnified Person's capacity as a controlling person, officer, manager, partner, employee or agent of any portfolio company of the Corporation if all of the events giving rise to such Claim occur after the Corporation has completely realized its investment in such portfolio company; or (ii) in the Indemnified Person's capacity as a director of any portfolio company of the Corporation if all of the events giving rise to such Claim occur after expiration of the term in progress at the time the Corporation has completely realized its investment in such portfolio company. If any suit is initiated against an Indemnified Person by at least 50% of the Ordinary Shares outstanding, the Indemnified Person shall not be entitled to indemnification payments from the Corporation with respect to its costs in defending such suit unless and until there is a final determination by a court of competent jurisdiction in favour of the Indemnified Person.

- Addition of a point (e) under the article 24 as follows:

(e) If, upon dissolution of the Corporation, the holders of Ordinary Shares have not received total distributions pursuant to Article 23(a)(i) of at least the sum of the Reduced Total Commitments and the preferred return on the amount of the Reduced Total Commitments pursuant to Article 23(a)(ii), the holders of Participating Shares shall promptly contribute to the Corporation an amount equal to the lesser of (x) an amount which, when allocated pursuant to Article 23 on the basis the Reduced Total Commitments, would cause the holders of Ordinary Shares to have received total distributions equal to the sum of the Reduced Total Commitments and the preferred return on the amount of the Reduced Total Commitments, and (y) the total distributions received during the life of the Corporation by the holders of Participating Shares pursuant to Article 23, in both cases less the amount of any taxation in respect thereof suffered by the holders of Participating Shares or assessed on or assessable on such amounts and distributions after taking into account any tax benefits received or to be received at any time by any such holder as a result of a repayment being made pursuant to this Article 24 by such holder as certified by an appropriately qualified tax adviser or accountant.

- Addition under article 27, at the end of the definition of «Related Person», of a point (v) as follows: (v) and any undertaking linked by common management or advice of any such persons or any Affiliate of any such person.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to replace in article 14, point (b), 90% by 75%.

Second resolution

The meeting decides to add in article 17 a sentence at the end of the first paragraph as follows:

However, the Indemnified Person shall procure that all reasonable endeavours are used to recover any amounts due under insurance policy entered into for such coverage prior to exercising any of the rights such Indemnified Person Party may have against the Corporation contained herein.

Third resolution

The meeting decides to add at the end of the article 17 a paragraph as follows:

This article shall give no right of indemnity to an Indemnified Person to the extent that the relevant claim, action, liability, damage, cost or third party expense (together referred to as «Claim») is a result of a dispute with another Indemnified Person. This article shall give no right of indemnity to an Indemnified Person to the extent that the relevant Claim is incurred: (i) in the Indemnified Person's capacity as a controlling person, officer, manager, partner, employee or agent of any portfolio company of the Corporation if all of the events giving rise to such Claim occur after the Corporation has completely realized its investment in such portfolio company; or (ii) in the Indemnified Person's capacity as a director of any portfolio company of the Corporation if all of the events giving rise to such Claim occur after expiration of the term in progress at the time the Corporation has completely realized its investment in such portfolio company. If any suit is initiated against an Indemnified Person by at least 50% of the Ordinary Shares outstanding, the Indemnified Person shall not be entitled to indemnification payments from the Corporation with respect to its costs in defending such suit unless and until there is a final determination by a court of competent jurisdiction in favour of the Indemnified Person.

Fourth resolution

The meeting decides to add under article 24 a point (e) as follows:

(e) If, upon dissolution of the Corporation, the holders of Ordinary Shares have not received total distributions pursuant to Article 23(a)(i) of at least the sum of the Reduced Total Commitments and the preferred return on the amount of the Reduced Total Commitments pursuant to Article 23(a)(ii), the holders of Participating Shares shall promptly contribute to the Corporation an amount equal to the lesser of (x) an amount which, when allocated pursuant to Article 23 on the basis the Reduced Total Commitments, would cause the holders of Ordinary Shares to have received total distributions equal to the sum of the Reduced Total Commitments and the preferred return on the amount of the Reduced Total Commitments, and (y) the total distributions received during the life of the Corporation by the holders of Participating Shares pursuant to Article 23, in both cases less the amount of any taxation in respect thereof suffered by the holders of Participating Shares or assessed on or assessable on such amounts and distributions after taking into account any tax benefits received or to be received at any time by any such holder as a result of a repayment being made pursuant to this Article 24 by such holder as certified by an appropriately qualified tax adviser or accountant.

Fifth resolution

The meeting decides to add under article 27, at the end of the definition of «Related Person», a point (v) as follows: (v) and any undertaking linked by common management or advice of any such persons or any Affiliate of any such person.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. (ci-après nommée la «Société») avec siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 dûment inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 104.798 et constituée suivant acte notarié de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 25 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 59 daté du 21 janvier 2005.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures et Madame Frédérique Lefèvre, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Monsieur Yannick Deschamps, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Edith Dagneaux, Employée Privée, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le Président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sur lequel tous les actionnaires représentés déclarent avoir été informés dans les formes contenues dans la procuration signée par chacun d'eux.

III.- Que par conséquent la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et a les pouvoirs légaux pour agir sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Remplacer, dans l'article 14, point (b), dans la cinquième ligne, 90% par 75%.
- Ajout d'une phrase à l'article 17 à la fin du premier paragraphe comme suit:

Cependant, la Personne Indemnisée essaiera que tous les moyens raisonnables soient mis en œuvre afin de récupérer tous les montants dus de par la police d'assurance souscrite pour une telle couverture avant que la Partie de la Personne Indemnisée n'exerce un des droits dont elle dispose contre la Société mentionnés dans le présent article.

- Ajout à la fin de l'article 17 d'un paragraphe comme suit:

Le présent article n'accordera aucun droit d'indemnité à une Personne Indemnisée pour autant que la prétention, action, responsabilité, dommage, frais ou dépense d'un tiers concernés (dénommés ensemble la «Prétention») résulte d'un différend avec une autre Personne Indemnisée. Le présent article n'accordera aucun droit d'indemnité à une Personne Indemnisée dans la mesure où la Prétention concernée s'est produite: (i) lorsque la Personne Indemnisée a agi en tant que personne de contrôle, directeur, gérant, associé, employé ou agent d'une société de portefeuille de la Société si tous les événements qui donnent lieu à cette Prétention surviennent après que la Société ait totalement réalisé son investissement dans cette société de portefeuille; ou (ii) si la Personne Indemnisée a agi en tant qu'administrateur d'une société de portefeuille de la Société si tous les événements donnant lieu à cette Prétention sont survenus après l'expiration de la période en cours lorsque la Société a totalement réalisé son investissement dans cette société de portefeuille. Si une action contre une Personne Indemnisée est engagée par au moins 50% des Actions Ordinaires en circulation, la Personne Indemnisée n'aura pas droit aux paiements d'indemnisation en ce qui concerne ses frais de défense de cette action à moins que et jusqu'à ce qu'il y ait une décision finale d'un tribunal de la juridiction compétente en faveur de la Personne Indemnisée.

- Ajout d'un point (e) sous l'article 24 comme suit:

(e) Si, à la dissolution de la Société, les détenteurs d'Actions Ordinaires n'ont pas reçu le total des distributions prévues à l'article 23(a)(i) d'au moins le montant de l'Ensemble des Engagements Réduits ainsi qu'un rendement préférentiel sur le montant de l'Ensemble des Engagements Réduits prévu à l'article 23(a)(ii), les détenteurs d'Actions de Participation contribueront rapidement à la Société pour un montant égal au plus petit de (x) un montant qui, lorsqu'il est alloué selon l'article 23 sur base de l'Ensemble des Engagements Réduits, ferait que les détenteurs d'Actions Ordinaires auraient reçu le total des distributions égal à la somme de l'Ensemble des Engagements Réduits et le rendement préférentiel sur le montant de l'Ensemble des Engagements Réduits, et (y) le total des distributions reçues pendant l'existence de la Société par les détenteurs d'Actions de Participation prévu à l'article 23, dans les deux cas, en retirant le montant de toute taxe y relative à laquelle les détenteurs d'Actions de Participation sont soumis, évaluée ou imposable sur ces montants et distributions après avoir pris en considération tous les avantages fiscaux reçus ou à recevoir à tout moment par ce détenteur suite à un remboursement réalisé selon cet article 24 par ce détenteur tel que certifié par un conseiller fiscal ou un comptable dûment qualifié.

- Ajout, sous l'article 27, à la fin de la définition de «Personne Liée» d'un point (v) comme suit:

(v) et tout organisme lié par une gestion ou un conseil commun de toutes ces personnes ou de tout Affilié de celle-ci. Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de remplacer, dans l'article 14, point (b), 90% par 75%.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter une phrase à l'article 17 à la fin du premier paragraphe comme suit:

Cependant, la Personne Indemnisée essaiera que tous les moyens raisonnables soient mis en œuvre afin de récupérer tous les montants dus de par la police d'assurance souscrite pour une telle couverture avant que la Partie de la Personne Indemnisée n'exerce un des droits dont elle dispose contre la Société mentionnés dans le présent article.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 17 un paragraphe comme suit:

Le présent article n'accordera aucun droit d'indemnité à une Personne Indemnisée pour autant que la prétention, action, responsabilité, dommage, frais ou dépense d'un tiers concernés (dénommés ensemble la «Prétention») résulte d'un différend avec une autre Personne Indemnisée. Le présent article n'accordera aucun droit d'indemnité à une Personne Indemnisée dans la mesure où la Prétention concernée s'est produite: (i) lorsque la Personne Indemnisée a agi en tant que personne de contrôle, directeur, gérant, associé, employé ou agent d'une société de portefeuille de la Société si tous les événements qui donnent lieu à cette Prétention surviennent après que la Société ait totalement réalisé son investissement dans cette société de portefeuille; ou (ii) si la Personne Indemnisée a agi en tant qu'administrateur d'une société de portefeuille de la Société si tous les événements donnant lieu à cette Prétention sont survenus après l'expiration de la période en cours lorsque la Société a totalement réalisé son investissement dans cette société de portefeuille. Si une action contre une Personne Indemnisée est engagée par au moins 50% des Actions Ordinaires en circulation, la Personne Indemnisée n'aura pas droit aux paiements d'indemnisation en ce qui concerne ses frais de défense de cette action à moins que et jusqu'à ce qu'il y ait une décision finale d'un tribunal de la juridiction compétente en faveur de la Personne Indemnisée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un point (e) sous l'article 24 comme suit:

(e) Si, à la dissolution de la Société, les détenteurs d'Actions Ordinaires n'ont pas reçu le total des distributions prévues à l'article 23(a)(i) d'au moins le montant de l'Ensemble des Engagements Réduits ainsi qu'un rendement préférentiel sur le montant de l'Ensemble des Engagements Réduits prévu à l'article 23(a)(ii), les détenteurs d'Actions de Participation contribueront rapidement à la Société pour un montant égal au plus petit de (x) un montant qui, lorsqu'il est alloué selon l'article 23 sur base de l'Ensemble des Engagements Réduits, ferait que les détenteurs d'Actions Ordinaires auraient reçu le total des distributions égal à la somme de l'Ensemble des Engagements Réduits et le rendement préférentiel sur le montant de l'Ensemble des Engagements Réduits, et (y) le total des distributions reçues pendant l'existence de la Société par les détenteurs d'Actions de Participation prévu à l'article 23, dans les deux cas, en retirant le montant de toute taxe y relative à laquelle les détenteurs d'Actions de Participation sont soumis, évaluée ou imposable sur ces montants et distributions après avoir pris en considération tous les avantages fiscaux reçus ou à recevoir à tout moment par ce détenteur suite à un remboursement réalisé selon cet article 24 par ce détenteur tel que certifié par un conseiller fiscal ou un comptable dûment qualifié.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter, sous l'article 27, à la fin de la définition de «Personne Liée», un point (v) comme suit: (v) et tout organisme lié par une gestion ou un conseil commun de toutes ces personnes ou de tout Affilié de celle-ci. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, E. Dagneaux et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2006, vol. 436, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2006.

H. Hellinckx.

(039090/242/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2006.

H. Hellinckx.

(039091/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

360 FAMILY EQUITY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 114.446.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The stock company HEEREMA GROUP SERVICES S.A., with registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, represented by:

- one of its directors A, Mr Nicolaas Pronk, director, residing in CH-1206 Geneva, 4A, Chemin de Normandie, (Switzerland), here represented by Mr Patrick Goldschmidt, named hereafter, by virtue of a proxy given under private seal, and

- one of its directors B, Mr Patrick Goldschmidt, named hereafter.

The said proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- Mr Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, residing in L-1143 Luxembourg, 36, rue Astrid.

The said proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a stock company, which he declares to establish as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a stock company («société anonyme») under the name of 360 FAMILY EQUITY S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at three hundred and ten thousand Euro (310,000.- EUR) to be divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3rd Wednesday of May at 3.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Special dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.

2.- The first general meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- The stock company HEEREMA GROUP SERVICES S.A., with registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, three hundred and nine shares	309
2.- Mr Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, residing in L-1143 Luxembourg, 36, rue Astrid, one share.	1
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

a) Mr Nicolaas Pronk, director, born in 'S-Gravenhage, (The Netherlands), on the 2nd of October 1961, residing in CH-1206 Geneva, 4A, Chemin de Normandie, (Switzerland);

b) Mr Johan Smits, director, born in Zuilen, (The Netherlands), on the 8th of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates 8, Chemin de la Bistoquette, (Switzerland);

c) Mr Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, born in Luxembourg, on the 2nd of February 1970, residing in L-1143 Luxembourg, 36, rue Astrid.

3.- The following has been appointed as statutory Auditor:

The limited liability company KPMG AUDIT, with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, (R.C.S. Luxembourg section B number 103.590).

4.- The company's registered office shall be in L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2011.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme HEEREMA GROUP SERVICES S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, représentée par:

- un de ses administrateurs A, Monsieur Nicolaas Pronk, directeur, demeurant à CH-1206 Genève, 4A, Chemin de Normandie, (Suisse), ici représenté par Monsieur Patrick Goldschmidt, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, et

- un de ses administrateurs B, Monsieur Patrick Goldschmidt, qualifié ci-après.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, demeurant à L-1143 Luxembourg, 36, rue Astrid.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme, qu'il déclare constituer comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 360 FAMILY EQUITY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) qui sera représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou

plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^e mercredi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme HEEREMA GROUP SERVICES S.A., avec siège social à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue, trois cent neuf actions.	309
2.- Monsieur Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, demeurant à L-1143 Luxembourg, 36, rue Astrid, une action.	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
- Monsieur Nicolaas Pronk, directeur, né à 'S-Gravenhage, (Pays-Bas), le 2 octobre 1961, demeurant à CH-1206 Genève, 4A, Chemin de Normandie, (Suisse);
 - Monsieur Johan Smits, directeur, né à Zuilen, (Pays-Bas), le 8 septembre 1947, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates 8, Chemin de la Bistoquette, (Suisse);
 - Monsieur Patrick Goldschmidt, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant à L-1143 Luxembourg, 36, rue Astrid.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.590).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation relative à cette gestion journalière à un administrateur.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Goldschmidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2006, vol. 535, fol. 79, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020445/231/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

EIKON MEZZANINE INVEST VI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.466.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg;

2. PANEV S.A., having its registered office in Luxembourg;

the first one intervening as founder, the second one as simple subscriber.

Both here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of EIKON MEZZANINE INVEST VI HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), divided into 6,200 (six thousand two hundred) shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders, et divided in Directors A and Directors B.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented, in the bounds laid down by its purposes, jointly by a Director A and a Director B, or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. General meeting**Art. 16. Powers of the General Meeting**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the 20th of November at 5.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes

Each share is entitled to one vote.

Chapter V. Business year, Distribution of profits**Art. 20. Business Year**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of July of one year and ends on the last day of June of the following year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. Applicable law**Art. 23. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at the 30th of June 2006.

The first annual General Meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 6,200 (six thousand two hundred) shares as follows:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	6,199 shares
2. PANEV S.A.	1 share
Total	6,200 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Corporation's address is fixed at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2011:

Directors A

- a) Mrs Constance Helyar, director, residing in Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (born at Guernsey at 13 February 1948);
- b) Mrs Joanne Baxter, director, residing in Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (born at Guernsey at 12 June 1970);

Director B

- c) The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 79.709.

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

The company CO-VENTURES S.A., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
 2. PANEV S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
- le premier comparant intervenant comme fondateur, le second comme simple souscripteur.

Ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination EIKON MEZZANINE INVEST VI HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et divisé en Administrateurs A et Administrateurs B.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée, dans le cadre de son objet social, conjointement par un administrateur A et un Administrateur B, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 20 novembre à 17.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier juillet d'une année et finit le 30 juin de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 6.200 (six mille deux cents) actions comme suit:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A..	6.199 actions
2. PANEV S.A.	1 action
Total	6.200 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

Administrateurs A

a) Madame Constance Helyar, directeur, demeurant à Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (née à Guernsey le 13 février 1948);

b) Madame Joanne Baxter, directeur, demeurant à Guernsey, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD (née à Guernsey le 12 juin 1970);

Administrateur B

c) La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 79.709.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 20, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(020515/211/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

MO2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 111.645.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 février 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 février 2006 que Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 20 février 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019831/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

SERIFOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 114.531.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of February.
Before Us, Maître Henri Hellinkx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LISALA INTERNATIONAL NV, a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands Antilles, with registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Willemstad, Curaçao, the Netherlands Antilles, registered with the commercial register of Curaçao under number 89259,
here represented by M^e Vanessa Freed, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 6, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name SERIFOS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, LISALA INTERNATIONAL NV, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- AMACO (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 58.628.
2. The registered office of the Company is set at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LISALA INTERNATIONAL NV, une société de droit des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Willemstad, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée auprès du registre du commerce de Curaçao sous le numéro 89259,

ici représenté par M^e Vanessa Freed, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SERIFOS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

LISALA INTERNATIONAL NV, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.628.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Freed, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 février 2006, vol. 435, fol. 44, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2006.

H. Hellinckx.

(021174/242/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

I.D.A.F., INTERNATIONAL DESIGN A.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. 2000.

R. C. Luxembourg B 114.451.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Alain Ferron, gérant de société, né à Paris (France), le 20 février 1960, demeurant à F-94410 Saint-Maurice, 75, rue du Maréchal Leclerc, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INTERNATIONAL DESIGN A.F., S.à r.l., en abrégé I.D.A.F., S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la représentation, le conseil, la réalisation d'études, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la production et la création de tous produits ou services se rapportant au secteur du bâtiment, de la décoration, et de l'ameublement.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Alain Ferron, gérant de société, demeurant à F-94410 Saint-Maurice, 75, rue du Maréchal Leclerc, (France).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Ferron, gérant de société, né à Paris (France), le 20 février 1960, demeurant à F-94410 Saint-Maurice, 75, rue du Maréchal Leclerc, (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ferron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2006, vol. 535, fol. 81, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020460/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

CLASSIC CARS INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.551.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLASSIC CARS INVESTMENT S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 34.551, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Müller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 août 1990, publié au Mémorial C numéro 45 du 5 février 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Adèle Divilio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 5.- Remplacement des 1.000 actions existantes sans expression de valeur nominale par 3.100 actions d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.
- 6.- Insertion aux statuts de la société d'un capital autorisé d'un montant de 1.500.000,- EUR, pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte.
- 7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 8.- Modification des articles 4 et 6 des statuts.
- 9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer, pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte, un capital autorisé d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sous les conditions fixées ci-après.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 6 des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

«**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

«**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer la 2^e phrase de l'article 7 et les mots «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-onze» de l'article 8 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, A. Divilio, E. Irthum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2006, vol. 535, fol. 81, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020475/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

KOINE FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.002.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 février 2006

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste d'administrateur de la société, et ce, avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société et soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019811/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

JABE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 71.252.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée des Actionnaires tenue en date du 7 février 2006 que:

* Le mandat des Administrateurs actuels:

- Monsieur Roeland Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

- Madame Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

est renouvelé pour une période de six ans avec effet au 7 juin 2005. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017641/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00138/660/14)

Le Conseil d'Administration.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.626.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00139/660/14)

Le Conseil d'Administration.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01450/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (02049/000/14)

Le Conseil d'administration.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(«AGM») and an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(«EGM») of the shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. («MILLICOM») is convened to be held at the Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, on Tuesday May 30, 2006 at 4.00 p.m. Central European time, to consider and vote on the following resolutions:

Agenda:

AGM

1. To receive the Directors' Report (Rapport de Gestion) and the Report of the Independent Auditors on the consolidated and parent company accounts at December 31, 2005.
2. To approve the consolidated accounts and the parent company accounts for the year ended December 31, 2005.
3. To allocate the result (losses) of the year ended December 31, 2005.
4. To discharge the Board of Directors for the year ended December 31, 2005.
5. To re-elect Vigo Carlund, Donna Cordner, Ernest Cravatte, Lars-Johan Jarnheimer, Daniel Johannesson, Tope Lawani, Michel Massart and Cristina Stenbeck as Directors for a term ending at the 2007 AGM.
6. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as external auditor of MILLICOM for a term ending at the 2007 AGM.
7. To approve the Directors' fees.
8. To approve (i) certain changes to the terms of the stock options previously granted to the Directors, and (ii) the entry between each Director and MILLICOM into an agreement whereby, if MILLICOM is subject to a change of control, the Directors' stock options and restricted shares will vest immediately.
9. Miscellaneous.

EGM

10. To (a) approve the grant of (i) restricted shares to the directors in relation to 2005, (ii) additional 2005 stock options to senior management that had not been approved by the May 31, 2005 AGM, and (iii) restricted performance shares to senior management and employees in relation to 2005; and (b) acknowledge that the grants under this item 10 will be made within the current authorised share capital of MILLICOM.
11. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Luxembourg Company Law»).
12. Miscellaneous.

Allocation of Result (Loss) for the Year (Item 3)

On a parent company basis MILLICOM incurred a loss in the year 2005, which loss is proposed to be set off in its entirety against the share premium account.

Appointment of the Members of the Board of Directors (Item 5)

The Nominations Committee proposes that, until the end of the AGM to be held in 2007, Daniel Johannesson, Donna Cordner, Cristina Stenbeck, Michel Massart, Ernest Cravatte, Vigo Carlund, Lars-Johan Jarnheimer and Tope Lawani be re-elected directors of MILLICOM. Raymond Kirsch will not stand for re-election.

Appointment of the External Auditor (Item 6)

The Board of Directors proposes that PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, be re-appointed as external auditor for a term ending at the AGM to be held in 2007.

Directors' Fees (Item 7)

The Nominations Committee proposes to the Meeting that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the AGM to be held in 2007 be a total of USD 490,000.-.

Approval of Changes to the terms of the Directors' Stock Options; and the entry into change of control Agreements (Item 8)

It is proposed that the AGM approve several changes to the terms of the stock options granted to the directors to date, including in particular (i) the term of the stock option agreements, meaning that the options will no longer automatically expire if a Director ceases to be a member of the MILLICOM Board or the Board of a sister company, and (ii) the vesting term, which was previously staggered over three years in the same manner as the vesting of employee stock options, will occur on the first anniversary of the stock option grant so as to correspond to the directors' one-year term of office.

It is also proposed that the AGM ratify the entry by each director and MILLICOM into an agreement whereby, if MILLICOM is subject to a change of control, the directors' stock options will vest immediately and their restricted shares will become unrestricted upon the change of control.

Grant of restricted Shares to Directors in relation to 2005, Additional Stock Options to Senior Management for 2005, and performance Shares to employees in relation to 2005 (Item 10)

It is proposed that the grant of restricted shares to Directors in relation to 2005 be approved. The Board of Directors proposes to replace the grant of stock options going forward by the grant of restricted shares of MILLICOM common stock. The restricted shares will be subject to a one-year holding period. The total number of restricted shares to

be granted to each Director in relation to 2005 is proposed to be a number equal to USD 50,000.- divided by the closing price of the MILLICOM stock on the NASDAQ National Market on May 30, 2006.

Prior to the Chief Financial Officer joining MILLICOM on September 1, 2005, the Compensation Committee had approved the grant to the CFO of a total of 100,000 stock options. The total amount of unallocated stock options approved by the 2005 AGM was insufficient to cover the entirety of the grant of 100,000 stock options. Approval is therefore requested for the grant of the remaining 20,240 stock options for the CFO for 2005 with terms identical to those of the stock options approved by the 2005 AGM (USD 20.562 per share).

Starting on May 30, 2006, the grant of stock options to employees is being replaced by the grant of performance shares under MILLICOM's new Long-Term Incentive Plan (LTIP) covering 2006-2008. The directors will not be included in the LTIP and therefore, going forward, grants of employee performance shares under the LTIP will not be subject to the AGM's approval. In keeping with previous practice, and because year 2005 is not included in the LTIP, it is proposed that the AGM approve the grant of up to 62,749 performance shares to employees in relation to 2005. The final number of 2005 performance shares to be issued to employees will be determined by the Board of directors according to a formula based on the employees' salaries and the closing price of MILLICOM's common stock on the NASDAQ National Market on May 30, 2006.

Resolution required by Article 100 of the Luxembourg Company (Item 11)

Luxembourg Company Law requires that, if a company's accumulated losses are equal to at least half of its issued share capital, the company's shareholders must take a vote on whether to wind-up the company or continue its business. At December 31, 2005, MILLICOM, on a parent company basis, had accumulated losses higher than half of its issued share capital and the shareholders are therefore required to take such a vote at an EGM to be held at the same time as this AGM (unless the quorum is insufficient, in which case the EGM will be reconvened). The parent company has historically incurred such losses and the MILLICOM shareholders have for a number of years been called upon to take such a vote.

Other information

There is no quorum of presence requirement for the AGM/EGM, except that a quorum of presence of half of the issued and outstanding share capital is required for purposes of Item 11 of the Agenda (EGM). The AGM agenda items and item 10 of the EGM agenda are adopted by a simple majority of the shares present or represented at the AGM/EGM.

The MILLICOM consolidated financial statements for the year ended December 31, 2005 are available on MILLICOM's website (www.millicom.com). The statutory parent company financial statements will be available from May 15, 2006 upon request by e-mail to: information@millicom.com.

Participation in the AGM is reserved to shareholders who give notice of their intention to attend the AGM/EGM by mail or return a duly completed proxy form at the following address: MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg, attention: Ms. Véronique Mathieu, telephone: + 352 27 759 287, fax: + 352 27 759 359, so that it shall be received no later than Friday May 26, 2006, 5:00 p.m. Central European time. Proxy forms are available upon request at MILLICOM's registered office, at the above address and contact numbers.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or to be represented at the AGM/EGM by proxy have to request a power of attorney from Fischer Partners Fondkommission AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, telephone: + 46 8 463 85 00, and send it duly completed to MILLICOM's address indicated above, so that it shall be received no later than Friday May 26, 2006, 5:00 p.m. Central European time. Holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the AGM/EGM. Such registration must be completed no later than Monday May 22, 2006.

May 12, 2006.

I (02278/5499/106)

The Board of Directors.

SEVERINO FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.218.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02014/045/16)

Le Conseil d'Administration.

TPF-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.239.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *31 mai 2006* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005,
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur,
5. Divers.

I (02015/788/16)

Le Conseil d'Administration.

STELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.549.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. Rapport du Commissaire;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. Divers.

I (02016/045/17)

Le Conseil d'Administration.

G&P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.712.

Die Aktionäre der G&P SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *31. Mai 2006* um 15.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2005 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2005 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl bzw. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der G&P SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2006.

I (02385/755/28)

Der Verwaltungsrat.

45106

COGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.342.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 juin 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02050/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.349.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 juin 2006 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02051/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (02053/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MERCHANT VENTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 108.310.

Notice is hereby given that an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company will be held at the registered office in Luxembourg, L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames on Wednesday May 31st, 2006 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Appointment of Chairman for the meeting;
2. Determination whether the meeting has been duly convened;
3. Establishing and approving a list of voters;
4. Presentation of

- (i) Annual Report including the Balance Sheet and Profit and Loss Statement for the fiscal year ended December 31, 2005;
 - (ii) The Auditors' Report for the fiscal year ended December 31, 2005;
 - 5. Adoption and approval of Annual Report including the Balance Sheet and Profit and Loss Statement for the fiscal year ended December 31, 2005;
 - 6. Discharge of Managing Partner and Board of Directors;
 - 7. Discharge of auditors;
 - 8. Election of the Chairman of the Board of Directors until the next Annual General Meeting;
 - 9. Election of auditors of the company until the text Annual General Meeting;
 - 10. Resolution regarding the possible dissolution of the company in accordance with Article 100 of the Luxembourg Law on Commercial Companies;
 - 11. Resolution regarding annual fees from July 1st, 2006 for A- and F- Shareholders.
- I (02324/317/27) For the company.
-

IMMO NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

I (02052/000/18)

Le Conseil d'Administration.

GEST LEASE & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.130.

Faisant suite à l'impossibilité de délibérer lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2006, devant se prononcer sur un ordre du jour identique à celui énoncé ci-dessous, et à laquelle seulement une action était présente ou représentée, Messieurs les actionnaires sont invités à une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 juin 2006 à 11.00 heures au siège social et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos les 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (02325/536/27)

Le Conseil d'Administration.

45108

LOWRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.598.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02054/045/16)

Le Conseil d'Administration.

HYSOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 64.429.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juin 2006* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02055/045/17)

Le Conseil d'Administration.

MARQUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.088.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02125/534/14)

Le Conseil d'Administration.

TRANSCOM WorldWide S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.528.

Convening notice is given to the shareholders of the Company that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held on *30 May 2006* at 3.00 p.m. at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the Meeting) with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the external auditor of the Company on (i) the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2005 and (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2005.
2. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2005.

3. Allocation of the results as of 31 December 2005 and approval of the Extraordinary Final Dividend of 35 Euro per share for the year ended 2005 (the first 2% of any dividend being paid to the B shareholders and the balance being split equally per share between the A and B shares), as proposed by the Board and approved by the Audit Committee at the Audit Committee meeting of 24 April 2006.
4. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the external auditor of the Company for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2005.
5. Appointment of the members of the Board of Directors.
6. Appointment of the external auditor of the Company.
7. Determination of the Directors' fees.
8. Approval of the procedure of the Nomination Committee for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2007.
9. Miscellaneous.

Appointment of the Members of the Board of Directors (item 5)

The Nomination Committee proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2007: Mr William Walker, Ms Cristina Stenbeck, Ms Susan Hooper, Mr. Björn Rosengren and Mr Jim Beers be re-elected as directors of the Company, and that Ms Mia Brunell be appointed as a director of the Company. The Board of Directors proposes that the meeting shall appoint William Walker as the Chairman of the Board of Directors, and that the Board of Directors appoint a Remuneration Committee and Audit Committee at a Board Meeting following the Annual General Meeting.

Appointment of the External Auditor of the Company (item 6)

As recommended by the Audit Committee, the Nomination Committee proposes that ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2007. The remuneration of the auditor shall be paid in accordance with an approved bill which specifies time, persons who worked and tasks performed.

Directors' Fees (item 7)

The Nomination Committee proposes that the Meeting resolves that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2007 be a total of EUR 260,000.

Approval of the procedure for the nomination of Board of Directors for the annual general meeting to be held in 2007 (item 8)

The Nomination Committee proposes that the Meeting approves the following procedure for preparing a proposal for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2007. The work shall be executed by a Nomination Committee which will consist of at least 3 members representing major shareholders in TRANSCOM WorldWide S.A. The Committee will be formed in September 2006 in consultation with the largest shareholders in the Company, by number of voting shares held, at that time. The Nomination Committee will be elected for a term of one year. The majority of the members of the Committee may not be members of the Board of Directors of TRANSCOM WorldWide S.A. nor be employed by the Company. If a member of the Committee resigns before the work is concluded, a replacement member is to be appointed in accordance with the foregoing criteria. Cristina Stenbeck will be a member of the Committee and will also act as its convenor. The members of the Committee will appoint the Chairman at their first meeting from amongst themselves. The composition of the Committee will be communicated in the financial report for the third quarter of 2006.

The above proposal is supported by shareholders representing more than 50 per cent of the votes in the company including among others EMESCO AB, INVESTMENT AB KINNEVIK, FJÄRDE AP-FONDEN, SEB FONDER and SEB TRYGG LIV.

Other information

In respect of items 1 to 9 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken by a simple majority of the Class A shares represented and voting at the Meeting.

Participation in the Meeting of shareholders is reserved for shareholders who file their intention to attend the Meeting by mail and/or return a duly completed proxy form to the following address: TRANSCOM WORLDWIDE S.A., c/o Modern Treuhand, 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 26 May 2006, 3:00 p.m. Proxy forms for the Meeting are available at the same address.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the Meeting or be represented at the Meeting via proxy must request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel: +46 - 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: TRANSCOM WorldWide S.A., c/o Modern Treuhand, 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 26 May 2006, 3.00 p.m. Those holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the Meeting. Such registration must be completed not later than Monday, 22 May 2006.

Luxembourg, 12 May 2006.

I (02336/5499/76)

The Board of Directors.

45110

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.603.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2006 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02056/045/17)

Le Conseil d'Administration.

MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.806.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02104/045/17)

Le Conseil d'Administration.

AERLUX, Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.091.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 30 mai 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats.

I (02252/000/16)

Le Conseil d'Administration.

COSAFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.588.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 8 juin 2006 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;

45111

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02192/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TOPAZE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.281.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02225/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCOFIGEST INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi *1^{er} juin 2006* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02289/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *9 juin 2006* à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02279/755/20)

Le Conseil d'Administration.

ARTIMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi *1^{er} juin 2006* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02290/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

WALLACE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 97.319.

Messieurs les associés sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2006* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (02332/010/17)

Le Conseil d'Administration.

LGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.211.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2006* à 10.00 heures à l'ancien siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2005,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02386/755/15)

Pour la Société.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Convening notice is given to the shareholders of the Company that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders will be held on *30 May 2006* at 5.30 p.m. at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund in L-2441 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) followed by an Extraordinary General Meeting of the shareholders (referred to, together with the Annual General Meeting, as the Meeting) with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the external auditor of the Company on (i) the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2005 and (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2005.
2. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2005.
3. Allocation of the results as of 31 December 2005.

4. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the external auditor of the Company for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2005.
5. Appointment of the members of the Board of Directors.
6. Appointment of the external auditor of the Company.
7. Determination of the Directors' fees.
8. Approval of a long term incentive plan.
9. Approval of the procedure of the Nomination Committee for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2007.
10. Miscellaneous.

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

11. Resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Appointment of the Members of the Board of Directors (item 5)

The Nomination Group proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2007, Mr Josh Berger, Mr Paddy Byng, Mr Henry Guy, Mr Dennis Malamatinas and Ms Cristina Stenbeck shall be re-elected Directors of the Company, and that Ms Mia Brunell, Mr Peter Castenfelt and Ms Christine Ockrent shall be appointed as Directors of the Company. The Nomination Group proposes that Mr Peter Castenfelt be appointed as the Chairman of the Board of Directors and that the Board of Directors appoint a Remuneration Committee and an Audit Committee at a Board Meeting following the Annual General Meeting.

Appointment of the external auditor of the company (item 6)

As recommended by the Audit Committee, the Nomination Group proposes that KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxembourg be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2007. The remuneration of the auditor shall be paid in accordance with an approved bill which specifies time, persons who worked and tasks performed.

Directors' fees (item 7)

The Nomination Group proposes that the Meeting resolve that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2007 be a total of USD 405,000.

Approval of long term incentive plan (item 8)

As recommended by the Remuneration Committee, the Board of Directors propose to approve a three year long term incentive plan, the details of which are as follows: a maximum of 550,667 restricted shares and 550,667 share options (the strike price thereof being the average share price over a period 10 days preceding the relevant Annual General Meeting plus a premium of 10 per cent.) are to be granted annually to leading executives of the Company upon achievement of predetermined goals, vesting over three years in equal amounts.

Approval of the procedure for the nomination of Board of Directors for the annual general meeting to be held in 2007 (item 9)

The Nomination Group proposes that the Meeting approve the following procedure for preparing a proposal for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2007. The work shall be executed by a Nomination Committee which will consist of at least 3 members representing major shareholders in the Company. The Nomination Committee will be formed in September 2006 in consultation with the largest shareholders in the Company, by number of voting shares held, at that time. The Nomination Committee will be elected for a term of one year. The majority of the members of the Nomination Committee may not be members of the Board of Directors of the Company, nor be employed by the Company. If a member of the Nomination Committee resigns before the work is concluded, a replacement member is to be appointed in accordance with the foregoing criteria. Ms Cristina Stenbeck will be a member of the Nomination Committee and will also act as its convenor. The members of the Nomination Committee will appoint the Chairman at their first meeting from amongst themselves. The composition of the Nomination Committee will be communicated in the financial report for the third quarter of 2006.

The above proposals made by the Board of Directors and the Nomination Group in respect of items 5, 6, 7, 8 and 9 are supported by shareholders representing more than 50 per cent of the votes in the Company including among others EMESCO AB, INVESTMENT AB KINNEVIK and MODERN TIMES GROUP MTG AB.

Other information

In respect of items 1 to 10 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken by a simple majority of the Class A shares represented and voting at the Meeting, it being reminded that the Class B shares are non voting shares.

In respect of item 11 of the agenda, a quorum of 50 per cent of all issued and outstanding shares of the Company is required for the valid deliberation of the Meeting and the resolution must be taken by a two third majority of all the shares present or represented.

Participation in the Meeting is reserved for shareholders who file their intention to attend the Meeting by mail and/or return a duly completed proxy form to the following address: METRO INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: +352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312 so that it shall be received not later than Friday, 26 May 2006, 3.00 p.m. Proxy forms for the Meeting are available at the same address.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the Meeting or to be represented at the Meeting via proxy must request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel: +46 - 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: METRO INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312,

so that it shall be received not later than Friday, 26 May 2006, 3.00 p.m. Those holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB, in order to exercise their shareholders' rights at the Meeting. Such registration must be completed not later than Monday, 22 May 2006.

Luxembourg, 12 May 2006.

I (02367/5499/86)

The Board of Directors.

IKAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 106.181.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 8 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02333/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ARKAS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.543.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on June 1, 2006 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2005.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes

The resolutions on the agenda of the Meeting do not require any quorum and are passed by majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 29 May 2006.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against deposit of said share certificates. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of ARKAS SELECTION c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 29 May 2006.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof will have been concluded.

I (02384/755/31)

The Board of Directors.

45115

AHW SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 111.927.

Hiermit wird allen Anteilhabern der AHW SICAV («die Gesellschaft») mitgeteilt, dass die für den 27. April 2006 einberufene außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft nicht beschlussfähig war, da das für eine Satzungsänderung gesetzlich vorgeschriebene Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde. Daher hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschlossen, eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft zum 14. Juni 2006 um 14.30 Uhr in 1c, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach einzuberufen, welche ohne Anwesenheitsquoren mit Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber beschließen kann. Hierfür ist die folgende Tagesordnung vorgesehen:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von AHW SICAV in AHW SICAV LR II;
2. Entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung;
3. Verschiedenes.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Anteilhaber stimmberechtigt, welche ihre Anteile bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Anteile muss von jedem Anteilhaber erbracht werden.

Luxemburg, im Mai 2006.

I (02383/755/23)

Der Verwaltungsrat.

TOYFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.174.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux Comptes;
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
3. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (02387/755/15)

Le Conseil d'Administration.

HUGETEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, le 23 mai 2006 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01380/534/14)

Le Conseil d'Administration.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 23 mai 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

45116

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00869/755/18)

Le Conseil d'Administration.

C.F.I., COMPAGNIE FONCIERE ET INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2006 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01381/534/14)

Le Conseil d'Administration.

T.P.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.
R. C. Luxembourg B 101.857.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 23 mai 2006 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2005.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Renouvellement des mandats du conseil d'administration et du commissaire.

II (01741/1004/16)

Le Conseil d'Administration.

LLYDA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.
R. C. Luxembourg B 100.880.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social sis à L-9690 Watrange, Rue Abbé Welter, 31, en date du 23 mai 2006 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2005.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

II (01774/1004/18)

Le Conseil d'Administration.

45117

EMBRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.923.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 30 mai 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Il (01777/755/18)

Le Conseil d'Administration.

**CARETEC INVEST S.A., Société Anonyme.
(anc. CANDLE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.600.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Il (01832/045/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROFLI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 27.019.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006, les actionnaires sont priés d'assister à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenue le 29 mai 2006 à 11.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 21 alinéa 2 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:
L'Assemblée générale se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation le premier jeudi du mois de juillet à 10.00 heures et ce pour la première fois en 2006.
2. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue de vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs auparavant.

Il (01877/755/25)

45118

HANOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.152.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2006 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01833/045/16)

Le Conseil d'Administration.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.313.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2006 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01835/045/16)

Le Conseil d'Administration.

EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.709.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01911/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CSC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.757.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, 19 mai 2006, à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.

2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister a cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (01836/502/20)

DOREMI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.134.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 29 mai 2006 à 15.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2006 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 29 mai 2006 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

II (01885/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme EUCHARIS S.A., prédesignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra le lundi 22 mai 2006 à 11.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2005
- quitus aux administrateurs
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

II (01957/000/18)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.211.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 24 mai 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01994/657/17)

Le Conseil d'Administration.

45120

SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.220.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 24 mai 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (01995/657/17)

Le Conseil d'Administration.

NEXTRA INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.690.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2006 a été prorogé à quatre semaines, sur demande du Conseil d'Administration de la Sicav.

Par Conséquent, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 22 mai 2006 à 14.00 heures au siège social, avec le même ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion et du rapport des réviseurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et aux réviseurs d'entreprises pour l'exécution de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Italie:

BANCA INTESA S.P.A., P.za della Scala, 6, I-20121 Milano, Financial Institutions, Ufficio Banca incaricata dei pagamenti.

Luxembourg :

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (02086/755/25)

Le Conseil d'Administration.

L.P.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 112.920.

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Les 99 parts sociales détenues par INSTITUT FÜR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT AG HOLDING (R.C. B 61.845) avec adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg sont cédées à BATICONCEPT, S.à r.l., avec siège social 5, rue de Chypre à Mutuelleville 1002 Tunis (Tunisie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017626//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.